## Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve - CS 30002 - 62452 - BAPAUME CEDEX



## Délibération 2017 - 099 du 27 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 19 juin 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

<u>Absents et excusés :</u> Mmes P TARD – J LECERF -D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. GOUBET – D. TABARY – M. GORGUET – N. CARON –F DEHON.

MM. B. DE REU – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – R LELEU -P. GORGUET – B. BRONNIART – J C CODEVELLE - J WEEXSTEEN - C. TABARY – J.N. MENAGE – F SELLIER - H COPIN – B DUVERGE – M FLAHAUT – L ANTINORI – J L TAZBARY – J CAPELLE - D BASSEUX – B HIEZ - G. TRANNIN – D. DELEPLACE – M LALISSE.- - J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J P BOUSSEMARD – J. DESCAMPS – C. DAMBRINE – J L CANDAT – L GUISE.

Mme G WATSON, absente et excusée a été suppléée par M M CANNONNE M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS M. J WEEXSTEEN, absent et excusé, a été suppléé par à Mme I DEMAY M. H COPIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. LOCQUET M J L TABARY, absent et excusé a été suppléé par M F DERUE M B HIEZ, absent et excusé a été suppléé par M Ch DESCAMPS M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET M. M LALISSE, absent et excusé a été suppléé par Mme Ch LECTEZ M. J VASSEUR, absent et excusé a été suppléé par Mr J Y HARMEGNIES M. J P BOUSSEMARD, absent et excusé a été suppléé par Mr E DUFLOS

Mme P TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme A M BARBIER M. R LELEU, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Ph LEFORT M.F SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G DUE.

## Objet : TIC - Demande complémentaire de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2017).

La séance ouverte, Monsieur Le Président indique que dans le cadre du plan de déploiement des usages du numérique pour le volet e-Education il est prévu de doter les classes des six nouvelles communes ayant intégré l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2017 d'Écrans Numériques Interactifs pour chaque classe maternelle, de Tableaux Numériques Interactifs pour chaque classe élémentaire. Cette dotation a fait l'objet d'un programme de financement et a bénéficié d'une subvention au titre de la programmation DETR 2017.

Monsieur le Président précise qu'il a été envisagé de compléter la dotation des écoles par l'acquisition de matériel de prises de vues, des caméras / visionneuses. L'objectif poursuivi vise à favoriser les communications et les échanges entre les écoles dans le cadre du procédé de visioconférence, mais aussi de permettre la visualisation de supports pédagogiques, de travaux d'élèves ou de tout autre outil pédagogique à l'écran en temps réel.

Monsieur le Président souligne que ces acquisitions peuvent être financées par la DETR, à hauteur de 25% des dépenses prévisionnelles, et par les fonds FEDER, à hauteur de 55% des dépenses prévisionnelles.

Pour la DETR 2017, il est envisagé de solliciter un complément de subvention auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais pour l'acquisition de ce nouveau matériel de prises de vues.

Monsieur le Président propose de solliciter les services de l'Etat pour porter la dépense totale à subventionner de 45 945,00 € HT à une dépense totale de 58 045,00 € HT et de solliciter un complément de subvention sur cette dépense nouvelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le complément de programme d'investissement concernant le déploiement des usages du numérique pour les écoles du territoire,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter un complément de DETR au titre de la programmation 2017
- de prévoir les crédits complémentaires dans le cadre du budget primitif 2017,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette décision,
- de procéder aux mesures de publicité nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage Le 27 juin 2017 et transmission

en Préfecture le 27 juin 2017

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS Direction des Collectivités Locales

1 8 JUIL. 2017

ARRIVÉE

2017--099 - 27/06/2017

TIC – Demande complémentaire de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2017)